

N° SIRET : 20006759300398	<b>COMPTE ADMINISTRATIF</b>	Département : CREUSE
Etablissement : VENTE DE CARBURANTS	Année 2021	Poste Comptable: TRESORERIE AUBUSSON
Budget : BUDGET ANNEXE	Page n° 1	Date d'Edition : 05/04/2022

**DELIBERATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 23/03/2022 à 17 heures 30

Nombre de membres en exercice	= 62
Nombre de membres présents	= 42
Nombre de suffrages exprimés	= 50
VOTES : Contre = 0	Pour = 50
Abstentions = 0	
Date de convocation :	17/03/2022

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de ALEXANDRE VERDIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par ALEXANDRE VERDIER, Président, cette personne s'étant retirée au mo après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	17 921,01					
Opérations de l'exercice	430 515,47	460 001,43	2 146,94	60 805,27	17 921,01	60 805,27
<b>TOTAUX</b>	<b>448 436,48</b>	<b>460 001,43</b>	<b>2 146,94</b>	<b>6 595,00</b>	<b>432 662,41</b>	<b>466 596,43</b>
Résultats de clôture		11 564,95		65 253,33		76 818,28
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>448 436,48</b>	<b>460 001,43</b>	<b>2 146,94</b>	<b>67 400,27</b>	<b>450 583,42</b>	<b>527 401,70</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>11 564,95</b>		<b>65 253,33</b>		<b>76 818,28</b>

\* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Présents : MM. VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, RAMOS, SCHMIDT, PEROCHE suppléante PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, BERTHON, ECHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, NOVAIS, CHALES suppléante CONCHON, VIRGOULAY, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, PARROT suppléante DUBSAY, FAUCHER. Pouvoirs : MM. JAMME à BERTHON, SCARFONNIER à LE CORRE, JOULOT à VIRGOULAY, MOUNAUD à GUYONNET, PAYARD J à SIMON, PLAS à VIRGOULAY, VIALTAIX à DESGRANGES, FONTVIELLE à DESARMENIEN.

Excusés : MM. DESCLOUX, FERRIER, SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, D'HULSTER, WELZER, ROULLAND, BRUNET, GLOMOT.

Cachet :



Pour expédition conforme,

**La Vice-présidente, Valérie SIMONET**

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20220323-2022-040bis-DE  
Date de télétransmission : 06/04/2022  
Date de réception préfecture : 06/04/2022